

Des attentes qui ne peuvent être déçues

Après les législatives, qui ont vu le maintien des ministres précédemment nommés, et d'une de nos ministres de tutelle, Aurélie Filippetti, le Parti Socialiste détient tous les leviers du pouvoir : Assemblée nationale, Sénat, Régions, la plupart des grandes villes...

Mais quelles seront réellement les politiques mises en œuvre ?

Le nouveau gouvernement a tout à prouver et il n'est pas question de se contenter de la sortie de la Sarkozye. Le contexte international et européen reste toujours aussi tendu, et avec tous les pouvoirs entre les mains, la responsabilité des nouveaux dirigeants n'en est que plus lourde.

Discours de la Ministre : le changement c'est maintenant !

Faisant écho aux termes d'un courrier adressé, dès le 8 juin par le SGPA, le discours prononcé quinze jours plus tard à Saint-Remy-de-Provence par Aurélie Filippetti, aura permis de révéler le volontarisme louable de la Ministre, d'esquisser les contours de sa politique et d'apporter des éléments de réponse aux questionnements des personnels.

Réaffirmant avec force le caractère scientifique de la discipline, la nécessaire implication de l'Etat dans le service public de l'archéologie, évoquant les conditions du rétablissement d'un niveau de redevance égal aux 122 millions d'euros préconisés par l'inspection générale des finances, appelant de ses vœux à une meilleure répartition des fonds collectés par le FNAP, et à la poursuite de l'assainissement financier de l'INRAP, le discours de la Ministre « *attentive aux arguments de ceux qui y sont opposés* » laisse entrevoir, aussi, les possibilités d'une réforme en profondeur de la loi de 2003. Il faut reconstruire le service public de l'archéologie, faire en sorte de balayer les crispations et les conflits stériles pour instaurer une réelle coopération scientifique entre les institutions publiques, libérées du cadre absurde de la mise en concurrence et des errements qu'elle a entraînés.

Enfin, s'agissant de la résorption de la précarité à l'INRAP, Aurélie Filippetti n'exclut pas la possibilité de recruter en CDI les personnels précaires occupant des fonctions correspondant à un besoin permanent... c'est la moindre des choses !!!

Décision du gouvernement : la rigueur c'est tout de suite !!

Manifestement, la Ministre a compris les multiples enjeux de l'archéologie préventive et entendu les personnels de l'INRAP et des services déconcentrés, mais la réduction des marges de manœuvre budgétaires, imposée aux ministères par la politique de rigueur de Matignon, risque de rendre difficile la mise en œuvre concrète de son discours. Nous devons donc rester vigilants et mobilisés sur l'ensemble des réformes à mener, pour que nos revendications soient entendues et prises en compte : dans le souci des missions, des personnels et de leurs conditions de travail.

Loi de 2003, résorption de la précarité, financement de l'archéologie préventive, ... : si nous restons mobilisés, le changement c'est pour bientôt !!

Le résultat du deuxième tour des législatives permet au Président Hollande et à son gouvernement de disposer d'une large majorité à l'Assemblée nationale. Plus aucun obstacle ne s'oppose maintenant au changement tant promis... et surtout attendu par la population ! Dans le domaine de l'archéologie préventive le chantier est vaste et le discours du 22 juin 2012 de la Ministre, fraîchement confirmée dans son poste, est un signe fort de sa volonté de réformer le dispositif actuel en profondeur.

Après 10 ans de grisaille pour le service public de l'archéologie...

Les 10 dernières années auront été marquées par le déferlement incessant d'attaques visant à affaiblir le service public du ministère de la Culture. Et s'il y a bien un secteur de ce ministère qui a reçu une attention toute particulière, c'est celui de l'archéologie et notamment de l'archéologie préventive. Entre la loi de 2003, la délocalisation du siège de l'Inrap, le projet de création d'une filiale, l'ultra-précarisation des personnels avec le contrat d'activité (CDA), les fortes pressions sur l'emploi aussi bien à l'Inrap que dans les services régionaux de l'archéologie, un financement inadapté fragilisant inlassablement l'Inrap, un projet de modification du décret 2002-90 visant à un putsch administrativo-financier à la tête de l'Inrap, une gestion qui sous couvert de performance met à mal les missions de l'Institut et une volonté incessante de la tutelle de favoriser le développement de la concurrence et les intérêts privés... rien ne nous aura été épargné !!

Ces attaques ont été lancées des bancs du Parlement, du Cabinet du ministre, de la tutelle, des lobbies des aménageurs mais pas seulement...

Si aujourd'hui le service public de l'archéologie est encore debout, il le doit aux combats souvent exemplaires menés par ses personnels et leurs organisations syndicales qui, malgré un contexte politique plus que défavorable, auront permis de résister et même de remporter quelques belles victoires : cédésation de 2007, repyramidage, abandon de la filiale, suspension de la délocalisation du siège de l'Inrap, enterrement du CDA,...

Ces luttes menées pour le bien des personnels et le service public de l'archéologie, l'ont toujours été dans le souci bien compris de l'intérêt général.

...l'éclaircie semble venir de Saint-Rémy-de-Provence !

Même s'il faudra juger sur les actes, il faut toutefois reconnaître que les intentions exposées par la Ministre ce 22 juin à Saint-Rémy-de-Provence permettent enfin d'envisager une évolution positive non seulement pour le service public de l'archéologie préventive mais pour toute la discipline dont elle réaffirme avec force le caractère scientifique.

On est loin des déclarations de son prédécesseur et des fameux « os de poulets mérovingiens » !

Bilan et révision de la loi de 2003 : un livre blanc pour la fin de l'hiver !

La mise en concurrence des fouilles archéologiques depuis la loi de 2003 est une entrave considérable à l'exercice de la recherche archéologique. Elle a surtout permis à des entreprises privées de dégager des taux de profits que seule l'industrie du luxe en France est capable d'atteindre. De plus, cette situation place en position concurrentielle l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) et les services archéologiques des collectivités territoriales ; ceci est un contre sens politique. Or, la logique des missions et de leurs compétences respectives devrait les amener à coopérer, à mutualiser leurs moyens pour une plus grande efficacité du service public.

C'est pourquoi les revendications de la CGT sont :

- ▶ les vestiges archéologiques, dont la valeur essentielle est l'intérêt scientifique, doivent être la propriété de l'Etat ;
- ▶ la maîtrise d'ouvrage des opérations archéologiques doit revenir à l'Etat, réduisant ainsi les délais de montage des opérations et évitant la dispersion des données ;
- ▶ la mise en place d'un financement public pérenne pour l'ensemble de la chaîne opératoire, fondé sur le principe casseur-payeur avec une redevance fiscale basée sur une meilleure péréquation (financement des opérations à partir des besoins et non pas des moyens) ;
- ▶ la suppression de la mise en concurrence commerciale des opérations de fouille entre opérateurs ;
- ▶ l'intégration dans le service public de l'archéologie, sur concours réservé, des personnels scientifiques employés par les entreprises privées ;
- ▶ une politique de coopération scientifique entre les institutions publiques, dégagées des absurdités de la mise en concurrence, comme les clauses de confidentialité, contraires aux règles d'échange scientifique ;
- ▶ le rétablissement de la continuité de la chaîne opératoire scientifique.

Sur le processus que la Ministre souhaite engager afin de disposer d'une vision d'ensemble de la situation actuelle avant de prendre toute décision sur ce « *sujet stratégique* », la CGT sera très attentive à la composition de la commission...il est hors de question que les manipulations constatées ces dernières années jusque dans la plus haute instance d'archéologie en France se reproduisent aujourd'hui dans cette commission !

Financement de l'archéologie préventive : 122 millions d'euros pour 2013 !

Les déboires parlementaires de la réforme de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) à l'hiver dernier avait ramené son rendement bien en dessous des 122 millions initialement prévus sur la base du rapport de l'inspection des finances. La Ministre a annoncé, qu'en vue de la loi de finances pour 2013, ses services prépareraient une disposition législative ramenant le financement à 122 millions d'euros.

Cette annonce est dans l'immédiat une bonne nouvelle mais pour la CGT, il faudra revoir tout le financement, sa gouvernance mais aussi la péréquation financière du dispositif dans le sens d'une plus grande équité fiscale.

Résorption de la précarité à l'Inrap

Les personnels, après avoir mené une lutte exemplaire tout au long des années 2009 et 2010 contre l'ultra-précarité du contrat d'activité, ont poursuivi dès 2011, une mobilisation pour imposer un plan de résorption de la précarité à l'Inrap. Le taux de précarité de l'établissement a explosé depuis 2007 pour atteindre en 2011 plus de 23% des effectifs ! L'absence de recrutement depuis 2010 a eu pour résultat de décupler le nombre de recrutement sous contrat à durée déterminée et ce, bien au-delà des besoins correspondant à l'accroissement temporaire d'activité. Nous avons démontré sans difficulté qu'entre le mois de septembre 2008 et celui de décembre 2011 le volume mensuel de... (lire la suite p.3)

...suite de la page 2

l'emploi précaire n'était jamais descendu en dessous des 200 ETPT... Ce qui est bien la démonstration qu'à l'Inrap le besoin permanent est pourvu par l'emploi précaire de manière durable.

Depuis l'ouverture des négociations que nous avons imposées avec les personnels à la fin de l'année 2011, le Cabinet du Ministre et la direction générale de l'Inrap n'ont eu de cesse de péjorer cette situation et d'essayer de démontrer par des calculs alambiqués que ces emplois ne recouvraient aucunement des besoins permanents !

Pour la CGT, seules la nature des besoins et la permanence du lien contractuel entre un agent et son employeur sont les principes de base d'un plan de résorption de la précarité.

Consciente de « l'importance des enjeux liés aux ressources humaine » la Ministre a annoncé une nouvelle expertise de la situation afin de pourvoir le besoin permanent de l'Institut par de l'emploi permanent. Sur ce dossier la CGT sera, comme pour tous les autres, très attentive aux propositions qui seront faites et se fera force de proposition afin de défendre au mieux le droit des personnels.

Il reste des questions sans réponses...

Le discours de la Ministre correspond à un cadrage général où tous les sujets ne pouvaient être abordé, il reste d'autres dossiers sur lesquels nous attendons des réponses et dont la Ministre devra s'emparer.

La situation des effectifs dans les Services Régionaux de l'Archéologie

La RGPP et le non remplacement d'un départ sur deux a engendré une hémorragie lente des effectifs, aggravée par le non pourvoi de nombreux postes ouverts. Les missions de l'Etat sont d'ores et déjà compromises et cela va s'accélérer car les deux tiers de ces services vont être touchés dans les années à venir par un, deux, voire trois départs d'agents. La gravité de la situation amène les services de l'Etat à abandonner des pans entiers de leurs missions. Selon les régions, ce sont l'instruction des dossiers d'aménagement, le contrôle scientifique et technique, la diffusion des données publiques (conservation du mobilier et de la documentation) et surtout la coordination de la recherche qui sont sacrifiés. Il est de la responsabilité de la Ministre d'enrayer au plus vite cette hémorragie d'emplois et de permettre aux services de l'Etat d'accomplir l'ensemble des missions de protection et valorisation du patrimoine dans des conditions normales.

Projet de délocalisation du siège de l'Inrap

Sans revenir sur la lutte exemplaire des personnels du siège de l'Institut depuis septembre 2008 pour combattre le funeste projet de délocalisation du siège de l'Inrap à Reims, il ne serait pas compréhensible que la Ministre n'annonce pas au plus vite et définitivement sa fin.

Gouvernance de l'Inrap

Toute puissance de la direction générale, tentative de suppression du système électif du Conseil scientifique de l'Institut et de sabordage de ses prérogatives, direction scientifique et technique sans pouvoir réel sur le champ

opérationnel, signature du contrat pluriannuel de performance avec la tutelle, etc... L'ensemble de ces mesures se soldent par la suppression de 24 000 jours homme de travail en 2011 ! Cette politique de dérive gestionnaire n'est possible que par la mise en œuvre d'un management directorial aux pratiques brutales... Il doit être mis un terme à ce putsh gestionnaire qui par ailleurs, est la source d'un profond mal être pour tous les agents de l'Institut.

Pour la CGT, les missions de l'établissement doivent être reconnues en son sein et donc sous l'autorité d'une présidence exécutive, issue de la communauté archéologique, assistée d'un directeur scientifique et technique ayant « pouvoir d'agir » sur l'ensemble du champ scientifique, technique et opérationnel. Ceci devrait notamment permettre de sortir d'une politique de façade de collaboration avec les services archéologiques de collectivités et de mettre en œuvre une réelle politique de coopération dans les territoires entre l'Etat, son établissement public national administratif et les collectivités territoriales pour la protection et la valorisation du patrimoine archéologique.

Revalorisation des traitements et du régime indemnitaire

La CGT demande une revalorisation des traitement et du régime indemnitaire. Les personnels de l'Inrap bénéficient de dispositions statutaires particulières dans ce domaine. Pour la CGT, il est essentiel aussi que le régime indemnitaire actuel intègre les indemnités relatives à l'insalubrité des activités archéologiques terrestre et subaquatique.

Reconnaissance du caractère pénible du métier d'archéologue et départ anticipé à la retraite

Enfin, il est nécessaire que, dans le cadre plus large des négociations futures sur la retraite, et notamment sur la question du départ anticipé, la ministre porte le dossier de la pénibilité. A ce titre, il faut savoir que sur les douze critères de pénibilité retenus par les partenaires sociaux, l'activité archéologique en réunit huit. Et sans aucune action de la part de la Ministre dans ce domaine, les personnels touchés par la dureté de leurs conditions de travail continueront à être licenciés pour inaptitude, comme c'est le cas aujourd'hui. La CGT ne peut évidemment se satisfaire d'un tel désastre, la Ministre non plus !

Il faut le reconnaître, le discours de Saint-Rémy-en-Provence apparaît comme un engagement politiquement fort dans la volonté de résoudre sur le fond les problèmes dont l'archéologie préventive souffre depuis 10 ans. Le changement, pour le moment dans les intentions, par rapport au gouvernement précédent semble bien être réel. La CGT sera extrêmement vigilante sur tous les chantiers qui seront engagés et se fera force de proposition !



Juin 2012

Le Droit des agents

Mutations : la direction a enfin accédé à la demande de la CGT !

Lors du comité technique central de l'Inrap du 4 avril 2012, la CGT a demandé avec insistance à la direction de l'Inrap de faire évoluer la situation sur les demandes de mutation qui restent en carafe depuis plusieurs années, laissant ainsi de nombreux agents dans une situation socialement difficile.

Un constat alarmant !

Au comité technique central du 4 avril dernier, la CGT a fait le constat que toutes filières confondues le nombre de demandes de mutation concernait actuellement 103 agents. Le taux de renouvellement de ces demandes est très élevé (78%) et correspondent donc à des situations anciennes encore non résolues. Un tiers d'entre elles sont motivées par un rapprochement de conjoint, un autre tiers par des raisons familiales et le troisième tiers se répartit entre raisons professionnelles ou personnelles.

Autre chiffre préoccupant et qui témoigne de la gravité de certaines situations, c'est le nombre d'enfants concernés par les demandes relatives à l'environnement familial : 64...

Autre point marquant, pour les Hors Filières et Hors Catégorie le droit à la mutation n'existe pas... empêchant ainsi toute mobilité !!

Sur ce constat, la CGT a demandé à la direction d'étudier toutes les possibilités pour permettre de résoudre ces situations !

La réponse de l'administration

La direction s'est engagée à ce que les prochaines CCP examinent le tableau de mutation afin d'étudier la possibilité de procéder à des mutations par roulement (principe des chaises musicales) afin de répondre au plus grand nombre de demandes possible.

Donc si vous souhaitez demander une mutation et que vous ne l'avez pas encore fait, faites le au plus vite !!

Commission consultative paritaire du 26 juin 2012

Fait rarissime : nous avons refusé de siéger !

De graves dysfonctionnements persistent toujours malgré l'instruction DRH/JT/AT-075 sur le fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires. Dans ces conditions, les représentants du personnel ne peuvent pas exercer leur mandat, et ont décidé de ne pas siéger. Ils demandent à la direction de respecter les agents et leurs représentants, ainsi que le règlement que la direction s'est elle-même imposée. Malgré l'importance des dossiers, et l'attente des personnels, leurs représentants estiment que rien ne justifie une telle dérive.

Sur la forme

► Initialement prévu au mois d'avril et reportée au mois de juin du fait de l'administration (sans consultation), la réunion de la CCP administrative n'a pu se tenir ce jour.

► L'ordre du jour comptait de nombreux points, notamment un licenciement, des nominations aux choix, la requalification et le tableau de mutation qui concerne la situation individuelle de 23 agents de la filière administrative.

► La documentation doit être fournie au plus tard 8 jours à l'avance, elle nous est parvenue de façon fragmentaire et erronée jusqu'à l'ouverture de la séance.

► Malgré cela, les représentants du personnel se sont déplacés pour la préparation afin de défendre au mieux les agents concernés, en demandant une documentation complète.

donc pas pu apprécier la situation individuelle des agents concernés ;

► Sur la nomination au choix au titre de l'année 2010, le tableau de classement des agents est incomplet du fait de l'absence de notation qui pénalise certains d'entre-eux notamment parmi les plus anciens.

La notation prise en compte pour la nomination ne doit pas devenir le terrain des règlements de compte de la hiérarchie à l'encontre des agents.

► Sur le licenciement, pour une question aussi grave il est scandaleux que nous n'ayons eu qu'une documentation aussi pitoyable que celle qui nous a été fournie par la Direction.

Ce mardi matin, à l'ouverture de la séance, il apparaît que la direction ne s'est pas donnée les moyens du déroulement normal de cette réunion.

Sur le fond

► Sur les mutations, la documentation fournie n'est pas exploitable (absence de note explicative, présentation du dernier tableau de mutation non mis à jour en lieu et place d'un document projet). Les représentants n'ont

La CCP administrative concerne la carrière de plus de 400 agents qui n'entendent pas être le parent pauvre du dialogue social dans l'Institut.

Avant de quitter la salle, les représentants du personnel ont précisé qu'ils se tenaient à la disposition de la direction pour une nouvelle convocation le plus rapidement possible, sous réserve d'une documentation complète, fiable et claire.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Juin 2012

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>